

**EXTRAIT DE DÉCISION DIFFUSÉ AU
BULLETIN OFFICIEL DES DECISIONS
SUR LE SITE INTERNET DE L'EPSF**

Numéro de dossier	Date de décision
Réf : 2016060001	05/07/2016

Référence de la décision : A/EC/2016-07-038

Agrément du centre de formation RAILSERVING

A été délivré, à RAILSERVING, un agrément en tant que centre de formation afin de dispenser des formations aux tâches essentielles pour la sécurité suivantes :

- TES D : intervenir sur les composants critiques de l'infrastructure ferroviaire ayant un impact sur la sécurité des circulations ;
- TES F : assurer la protection des circulations ferroviaires vis-à-vis des circulations routières et réciproquement aux passages à niveau ;
- TES M : assurer, en l'absence de dispositif automatique d'annonce, l'annonce des trains.

Cet agrément est accordé pour une période de cinq ans, soit jusqu'au 30 juin 2021.